



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le 15 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de QUINCY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire au Foyer Rural, sous la Présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de la convocation : 09 février 2022

**Présents** : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET

**Absents excusés** : Sophie BERTRAND donne pouvoir à Christian MYSZKIEWICZ. Mary STIANTI a donné pouvoir à Pascal RAPIN

**Absents** : Aucun

Madame Agnès DELANNOY a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance 18h30

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 13 décembre 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Aménagement du terrain au « Petit VILLALIN »**

Monsieur CLAVIER donne le montant des devis pour le terrassement du terrain.

ENTREPRISE Christophe ROUZE de QUINCY pour un montant de 5840 euros TTC.

ENTREPRISE Philippe BOURSIER de CERBOIS pour un montant de 7528.80 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient la société Christophe ROUZE pour un montant de 5840 euros.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'ENTREPRISE Christophe ROUZE.

### **Aménagement du chemin du COUDEREAUX**

Un aménagement du chemin doit être fait afin de dévier l'eau qui s'écoule et entraîne des graviers sur la route.

Monsieur Le Maire donne le montant des devis des entreprises consultées.

ENTREPRISE Christophe ROUZE pour un montant de 1536 euros TTC.

ENTREPRISE Philippe BOURSIER pour un montant de 2408.40 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient la société Christophe ROUZE pour un montant de 1536 euros.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'ENTREPRISE Christophe ROUZE.

### **Choix du maître d'œuvre pour la création d'un système d'assainissement**

Monsieur RAPIN rappelle que la commune ne dispose pas de système d'assainissement collectif.

Après réalisation d'une étude de faisabilité par CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée en fin d'année dernière.

Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse des offres conduit par CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES sur le choix du maître d'œuvre.

La présente analyse fait ressortir que la société la mieux disante est SAFEGE pour un montant de 65 766.65 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient la Société SAFEGE pour un montant de 65 766.65 € TT pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un système d'assainissement.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **Réévaluation des tarifs de la cantine**

Monsieur Le Maire informe les membres de conseil municipal de son souhait de mettre en place une tarification selon le quotient familial pour les repas de la cantine.

Madame DELANNOY donne le résultat de l'étude qu'elle a menée sur les tarifs de la cantine en fonction du quotient familial de chaque famille.

Elle propose le choix entre 5 ou 6 tarifs en fonction des quotients familiaux de chaque parent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, ses membres présents et représentés :

- 12 pour la répartition en 5 coefficients
- 1 pour la répartition en 6 coefficients
- 1 abstention
- Retient la répartition en 5 niveaux selon le quotient familial
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Coef de 0 à 800	Coef de 801 à 1000	Coef de 1001 à 1200	Coef de 1201 à 1500	Coef sup à 1501
1€	2€	3€	3.50€	4.00€